



**COMMUNE DE**  
**STIRING WENDEL**

Nombre de conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33  
Conseillers présents : 25  
(+ 7 procurations)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU**

**28 SEPTEMBRE 2023 à 18H30**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ; conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 021-1310 du 7 octobre 2021 et notamment l'article L 2121-25 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Considérant que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune,

**I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023**

***ADOpte A L'UNANIMITE***

**II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

**Remerciements**

**Communications**

- **Nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- **Décisions prises en vertu des articles L.2122-22 DU C.G.C.T. période du 29.06.2023 au 28.09.2023**
- **Rapport du service de l'eau et de l'assainissement**

***LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CES INFORMATIONS***

**III. ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Désignation du référent déontologue des élus (DEL 2023\_09\_28\_III1)**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- **de désigner** en qualité de référent déontologue des élus, la personne suivante :
  - M. Laurent CHRETIEN (Ancien Directeur Général des Services)
- **de fixer** la durée de l'exercice de ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat ;
- **de fixer** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à l'exposé ci-dessus.

**2. Commission Consultative Communale de Chasse – Désignation des membres (DEL 2023\_09\_28\_III2)**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- De nommer madame Eugénie DENNINGER et monsieur Bernard DECKER membres de cette commission.

**3. Lot de chasse : Répartition du produit de la chasse, définition du périmètre du lot de chasse, validation d'une adjudication par un appel d'offre (DEL 2023\_09\_28\_III3)**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- d'autoriser le Maire ou son représentant de valider un lot de chasse sur une partie d'environ 31,82 hectares ;
- de ne pas céder le produit de la chasse aux propriétaires des terrains concernés par le lot ;
- de procéder à un appel d'offres pour retenir les candidats susceptibles de répondre aux critères d'attribution (publicité dans 2 journaux d'annonces légales).

**IV. FINANCES (DEL 2023\_09\_28\_IV1)**

**1. Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2022 – Utilisation des fonds**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- D'approuver le rapport tel que présenté.

**V. DOMAINE ET PATRIMOINE (DEL 2023\_09\_28\_V1)**

**1. Convention d'occupation du domaine public : Brasserie « Chez Alex »**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation d'une terrasse donnant sur la place Ste Marthe ;
- Cette convention annule la convention de la Brasserie des Sports (cessation de son activité) ;
- De fixer le montant de la taxe recognitive à 25,00 € par an. (application à compte du 1<sup>er</sup> janvier 2024).

**VI. RESSOURCES HUMAINES**

**1. Création de postes**

**a) Création de poste d'un assistant financier au service de la commande publique (DEL 2023\_09\_28\_VI1a)**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**b) Création d'un emploi d'assistant de gestion de l'action sociale (DEL 2023\_09\_28\_VI1b)**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**c) Création de 2 postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe suite aux dédoublements de classe décidés à l'échelon national (DEL 2023\_09\_28\_VI1c)**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.



**d) Créations de postes dans le cadre des avancements de grades de 2023**  
**(DEL 2023\_09\_28\_VI1d)**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**VII. AFFAIRES SCOLAIRES**

**1. Reconduction du dispositif « Petits déjeuners » dans 3 écoles maternelles de la ville**  
**(DEL 2023\_09\_28\_VII1)**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- de renouveler la convention avec le rectorat.

**2. Acquisition et subventionnement de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é** (DEL 2023\_09\_28\_VII2)

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE (Mme HAAG ne participe pas au vote)***

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour les écoles de la ville dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é et de l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

**VIII. VIE ASSOCIATIVE**

**1. Demandes de subventions – « ANIMATION ESTIVALE »** (DEL 2023\_09\_28\_VIII1)

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- D'autoriser le Maire ou son représentant à verser les subventions aux associations ayant participé à l'opération Animation Estivale 2023 ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, Nature 65748 – Fonction 338.

**2. Demandes de subvention exceptionnelle**

**a) Demande d'une subvention exceptionnelle de l'association « Pétanque coulée verte »**  
**(DEL 2023\_09\_28\_VIII2a)**

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- D'autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association « Pétanque de la coulée verte » ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville - Nature 65748 - Fonction 024.

**b) Demande d'une subvention exceptionnelle du Cercle Sportif Stiring** (DEL 2023\_09\_28\_VIII2b)

***LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE***

- D'autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 2800 € au Cercle Sportif Stiring ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville - Nature 65748 - Fonction 024.

**c) Demande d'une subvention exceptionnelle de l'association « Villa Fanny »**  
**(DEL 2023\_09\_28\_VIII2c)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association « Villa Fanny » ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville - Nature 65748 - Fonction 024

**d) Demande d'une subvention exceptionnelle de l'ETL Espérance» (DEL 2023\_09\_28\_VIII2d)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 6 500,00 € à l'Association ETL Espérance ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville - Nature 65748 - Fonction 024.

Stiring-Wendel, le 3 septembre 2023



Le Maire,

Yves LUDWIG